



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 avril 2024**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Procurations : 1

Nombre de votes : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 20 heures, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

**Conseillers municipaux présents :** QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, ROUX Sonia, MAGIS-TERLOUW Colette, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, CHAPALAIN Christian, LE GOFF Xavier.

**Conseillers municipaux absents/excusés :** FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, LASSIGNARDIE Céline, MAYER Joëlle, SCHEID Éric.

**Procurations :** MAYER Joëlle à Christian CHAPALAIN

**Secrétaire de séance :** QUEVAL-QUIGNON Florence

Ouverture de la séance à 20h.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 8 mars 2024.  
*Le Conseil, à l'unanimité, adopte ce PV.*

**DEL 2024-04-001 - Acquisition foncière – montant – Aire de jeux**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le contexte d'achat de cette parcelle qui permettra, à terme, la réalisation de l'aire de jeux des plus grands ; la parcelle achetée jouxtant l'aire de jeux, existante, des petits. Il s'agit de valider le montant d'acquisition. Les propriétaires avaient envisagé un tarif de vente à 28 000 €. Après négociations, ils ont accepté le montant de 22 000 €, ce qui correspond à 20 €/mètre carré, prix correspondant à la réalité du marché. Les services municipaux attendent les informations du notaire quant aux frais afférents aux actes notariés.  
*Le Conseil, à l'unanimité, valide cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.*

**DEL 2024-04-002 - Approbation des comptes de gestion 2023 – Commune**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion, budget Commune.*

**DEL 2024-04-003 - Approbation des comptes de gestion 2023 – Lotissement**

Après s'être fait présenter le budget annexe « Lotissement » de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce Compte de Gestion, budget Lotissement.*

**DEL 2024-04-004 - Vote des comptes administratifs 2023 - Commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de QUEVAL-QUIGNON Florence, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Éric CHASSAGNE, Maire, qui se retire au moment du vote.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées, il établit ainsi le compte administratif qui rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations définitives (en dépenses et recettes), et présente les résultats comptables ci-après. Sont joints également à la délibération le Compte administratif 2023 et la synthèse des opérations réalisées.

	RÉSULTATS REPORTÉS	PART AFFECTÉE A			RÉSULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	RÉSULTATS DÉFINITIFS
	CA 2022	L'INVESTISSEMENT			L'EXERCICE 2023	RÉALISER 2023	RESTES A	
		BUDGET 2023					RÉALISER	
INVESTISSEMENT	289 054,68 €		DEPENSES	91 378,17 €	87 563,39 €	731 897,56 €	-705 401,56 €	-328 783,49 €
			RECETTES	178 941,56 €				
FONCTIONNEMENT	470 707,76 €	150 000,00 €	DEPENSES	552 027,23 €	158 151,11 €			478 858,87 €
			RECETTES	710 178,34 €				
							TOTAL	150 075,38 €

1) Constate la concordance des données avec le compte de gestion ;

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

*Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote => 9 suffrages exprimés*

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce CA 2023, budget Commune.*

**DEL 2024-04-005 - Vote des comptes administratifs 2023 - Lotissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de QUEVAL-QUIGNON Florence, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Éric CHASSAGNE, Maire, qui se retire au moment du vote.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées, il établit ainsi le compte administratif qui rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations définitives (en dépenses et recettes), et présente les résultats comptables ci-après. Sont joints également à la délibération le Compte administratif 2023 et la synthèse des opérations réalisées.

	RESULTATS REPORTES			RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	RESULTATS DEFINITIFS
	CA 2022			L'EXERCICE 2023	REALISER 2023	RESTES A REALISER	
<b>INVESTISSEMENT</b>	195 000 €	DEPENSES	874 €	- 874 €	0 €	0 €	194 126 €
		RECETTES	0 €		0 €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	0 €	DEPENSES	0 €	0.20 €			0.20 €
		RECETTES	0.20 €		0.20 €		
<b>TOTAL</b>							<b>194 126.20 €</b>

1) Constate la concordance des données avec le compte de gestion

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

*Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote => 9 suffrages exprimés*

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce CA 2023, budget Lotissement.*

#### **DEL 2024-04-006 - Affectation des résultats du compte administratif 2023 - Commune**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal Commune 2023,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **478 858.87 €**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement pour le budget principal Commune comme suit :

1) au compte « **1068-Excédent de fonctionnement capitalisé** » : **328 783.49 €**, afin de couvrir en partie le besoin en investissement (restes à réaliser de 705 401.56 €).

2) au compte « **002- Résultat reporté en fonctionnement** » : **150 075.38 €**

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement 2023 de **376 618.07 €** au compte « **001- Solde d'exécution positif reporté** »

- affecte au compte « **023-Virement à la section d'investissement** » : **164 262.98 €** afin d'équilibrer le fonctionnement,

- affecte au compte « **021-Virement de la section de fonctionnement** » le même montant de **164 262.98 €** afin de financer l'investissement.

#### **DEL 2024-04-007 - Affectation des résultats du compte administratif 2023 - Lotissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de l'exercice 2023,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **0.20 €** et un excédent d'investissement de **194 126 €**

- décide d'affecter au compte « **001- Solde d'exécution positif reporté** » : **194 126 €**

#### **DEL 2024-04-008 - Vote des taxes locales – état 1259**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans. En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2023.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, **décide** de maintenir les taux communaux 2024 à l'identique de ceux de 2023, soit :

- taxe d'habitation : 9.18 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.19 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.08 %.

**DEL 2024-04-009 - Attribution subventions associations et fixation contributions aux organismes publiques et autres organismes privés**

Le conseil municipal,

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions 2024 aux associations comme indiqué dans le tableau ci-après, pour un montant total de **10 450 €**.
- **PRÉCISE** que le versement des subventions aux associations sera effectif lorsque la demande de subvention aura été réceptionnée par la commune avec l'ensemble des pièces justificatives : formulaire de demande, budget prévisionnel 2024, RIB. **Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.**

Associations	Montants attribués 2024
AJMR Lalinde	100
Asso donneurs sang bénévoles	80
Collège Jean Monnet Lalinde	200
Enfance & loisirs	4900
Entente Calès Trémolat Foot	350
la Cerise sous le chapeau	700
Les Aurochs de Trémolat	900
Les Reines du foot	100
Lieutenants de louveterie 24	100
Ligue contre le cancer	150
Restos du cœur Dordogne	200
Souvenir Français Bergerac	50
Amicale Laïque	1500
Ski club	200
École Gargouille	500
Chat Libre	100
UPMRAC	70
Rencontres et Loisirs	200
PRP Périgord Rail	50

- **DÉCIDE** d'approuver les contributions 2024 aux organismes publics comme indiqué dans le tableau ci-après, pour un montant prévisionnel de **14 000 €**.
- **PRÉCISE** que le versement des contributions s'effectuera après réception du Titre correspondant émis par la Trésorerie.
- **DÉCIDE** d'approuver les contributions 2024 aux autres organismes privés comme indiqué dans le tableau ci-après, pour un montant prévisionnel de **11 000 €**.
- **PRÉCISE** que le versement des contributions s'effectuera après réception de la facture.

**PARTICIPATIONS ORGANISMES**

**PUBLIQUES ET PRIVES 2024**

SDE24	ÉCLAIRAGE PUBLIC	10000
ATD 24	PARTICIPATION	1070
SIVS	SIVS	1000
SIVOM	TRANSPORT SCOLAIRE	800
MAIRIE BADEFOLS	SURVEILLANCE BUS	1000
		<b>14000</b>
ASA	ASA	1000
ENFANCE ET LOISIRS 2023	RÉGLÉE EN 2024	10000
		<b>11000</b>

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces subventions et participations.

**DEL 2024-04-010 - Vote du Budget Primitif 2024 - Commune**

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, présente le projet de budget primitif principal Budget Commune pour l'exercice 2024, en détaillant les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté.

le conseil municipal :

- **Approuve** le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune, arrêté comme suit au niveau du chapitre :

- **Charge**, Monsieur le Maire de la consultation d'organismes bancaires en vue de l'obtention d'un emprunt de **146 222.88 €** afin de financer les dépenses d'investissement.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellés DÉPENSES	Vote BP	Chapitre	Libellés RECETTES	Vote BP
011	Charges à caractère général	177 800,00 €	013	Atténuation de charges	3 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	349 600,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	27 400,00 €
014	Atténuation de produits	58 452,00 €	73	Impôts et taxes	448 645,00 €
65	Autres charges de gestion courante	83 422,40 €	74	Dotations et participations	172 361,00 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>669 274,40 €</b>	75	Autres produits de gestion courante	39 000,00 €
66	Charges financières	3 000,00 €		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>690 906,00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
68	Dotations aux provisions	200,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>672 974,40 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>690 906,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement (recettes fctmt -dépenses fctmt)	164 262,98 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 744,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €			
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>168 006,98 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	002	Résultat reporté	150 075,38 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>840 981,38 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>840 981,38 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellés DÉPENSES	Vote BP	Chapitre	Libellés RECETTES	Vote BP
010	Stocks	0,00 €	010	Stocks	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 496,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 831,90 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	373 393,21 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	300,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	668 528,45 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
			22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
			23	Immobilisations en cours	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 043 753,56 €</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>26 796,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 937,28 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	1068	Excédents de fonct. capitalisés	328 783,49 €
16	Emprunts et dettes assimilées	19 611,14 €	13	Autres subventions d'investissement non transférées	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (165 et 166)	146 222,88 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €	18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>20 611,14 €</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>492 943,65 €</b>
45	Total des opérations pour le compte de tiers		45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 064 364,70 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>519 739,65 €</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	164 262,98 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 744,00 €
			041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>168 006,98 €</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté		001	Solde d'exécution positif reporté	376 618,07 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 064 364,70 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 064 364,70 €</b>

- **AUTORISE**, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Maire à opérer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les dépenses de personnel dans les limites suivantes :  
Fonctionnement : **7.5 %**  
Investissement : **7.5 %**

*Le Conseil, à l'unanimité, accepte cet ajout.*

**DEL 2024-04-011 - Vote du Budget Primitif 2024 – Lotissement**

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, présente le projet de budget annexe « Lotissement » pour l'exercice 2024, en détaillant les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le conseil municipal :

-approuve le budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement » tel que présenté ci- dessous, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT - VUE DÉTAILLÉE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Budget 2024	Comptes	Libellés RECETTES	Budget 2024
011	Charges à caractère général	100 000,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
605	Achats matériels, équipements et travaux	100 000,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	172 516,42 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	7015	Ventes de terrains aménagés	172 516,42 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	73	Impôts et taxes	0,00 €
65	Charges de gestion courante	0,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
			7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00 €
			7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00 €
	<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>	<b>100 000,00 €</b>		<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>	<b>172 516,42 €</b>
66	Charges financières	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €			
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>100 000,00 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>172 516,42 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	122 516,42 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	316 642,42 €	71355	Variat° stocks terrains aménagés (ensemble des dépenses depuis le début)	122 516,42 €
7133	Variat° en-cours de production biens	72 516,42 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
71355	Variat° stocks terrains aménagés	122 516,42 €			
	<b>CUMUL OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES</b>	<b>195 032,84 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>122 516,42 €</b>
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €			
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>195 032,84 €</b>			
002	Résultat reporté	0,00 €	002	Résultat reporté	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>295 032,84 €</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>295 032,84 €</b>
INVESTISSEMENT - VUE DÉTAILLÉE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Budget 2024	Comptes	Libellés RECETTES	Budget 2024
010	Stocks	0,00 €	010	Stocks	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	0,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
OE	Total des opérations d'équipement	0,00 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
			23	Immobilisations en cours	0,00 €
	<b>TOTAL ÉQUIPEMENT</b>	<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL ÉQUIPEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	138	Autres subventions d'investissement transférées	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	266 642,42 €	165	Emprunts et dettes assimilées (165 et 166)	0,00 €
168741-00001	Remboursement emprunt GFP	266 642,42 €			

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
ARRONDISSEMENT DE BERGERAC  
COMMUNE DE TREMOLAT

18	Compte de liaison : affectation à	0,00 €	18	Compte de liaison : affectation à	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €	26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00 €
	<b>TOTAL FINANCIER</b>	<b>266 642,42 €</b>		<b>TOTAL FINANCIER</b>	<b>0,00 €</b>
45	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00 €	45	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00 €
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>266 642,42 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>0,00 €</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	122 516,42 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
3555-00001	Terrains aménagés	122 516,42 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	195 032,84 €
			168741	Avance remboursable de la commune	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	3355-00001	Travaux	72 516,42 €
			3555-00001	Terrains aménagés	122 516,42 €
				<b>OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES SUR FONCTIONNEMENT</b>	<b>195 032,84 €</b>
			041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>122 516,42 €</b>		<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>195 032,84 €</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	001	Solde d'exécution positif reporté	194 126,00 €
			001-00001	Solde d'exécution sect° d'investissement	194 126,00 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>389 158,84 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>389 158,84 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité :

**Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*



## Comptes-rendus commissions

### Communication :

Mme La 1ère Adjointe présente les différents articles choisis par la commission communication qui pourraient être proposés lors de la parution du bulletin municipal de Juillet 2024 et demande avis à l'assemblée. Certains sujets seront surement modifiés et/ou adaptés selon les informations que nous aurons au moment de l'édition.

- APIDOR (application mise en place en partenariat avec le Conseil Départemental pour la lutte contre le frelon asiatique. La commune a nommé 2 référents (Monsieur GERBOUT et Monsieur GAURIVEAU)).
- Lutte contre les moustiques et les punaises (document reçu de l'ARS mais à « décortiquer » pour une information « grand public » qui soit accessible) seront des sujets abordés.
- Accueil des nouveaux habitants 2024 : date retenue le samedi 3 août 2024 – 17h dans la cour de l'école. Seront conviés le personnel municipal mais également les Présidents des associations Trémolacoises,
- -Baisse du niveau de la Dordogne, 3 mètres de baisse à partir du 15 août 2024. Information sur la page d'accueil du site de la CCBDP, information qui sera présente dans le bulletin municipal.

### Cimetière :

Suite aux travaux de reprise de concessions, le prestataire retenu était le moins disant mais n'a pas donné satisfaction sur les travaux demandés. Des photos ont été faites et adressées à l'entreprise. Les services de la mairie n'ont pas eu de retour pour le moment. Aucune facture n'a été reçue ni acquittée. Il est décidé de tenter de les joindre, de leur adresser un courrier en recommandé A/R et de laisser 15 jours à l'entreprise pour se rapprocher de la collectivité afin d'envisager la suite de ce dossier.

### Voirie :

M. MATHIOTTE, 2ème Adjoint, relate les choix faits lors de la commission voirie et rappelle que le montant alloué à ce domaine est de 40 000 € cette année :

- Route de Bosredon (embranchement Panoramique)
- Crête château d'eau 2<sup>ème</sup> phase
- Chemin des Truffières, environ 100 mètres
- Route de Bosredon 400 m à faire
- Route des Courdilles
- Impasse des Naudoux + carrefour.

## QUESTIONS DIVERSES

Mme Florence QUEVAL-QUIGNON, 1ère adjointe, fait un compte-rendu des points importants abordés lors du Conseil communautaire.

### - Tourisme :

Mme GASSELIN, Directrice des BIT sur le secteur de la CCBDP fait le bilan 2023 et souligne qu'il y a une augmentation de la fréquentation des Offices du Tourisme. La taxe de séjour représente 50 % des recettes. Elle n'a pas été augmentée depuis 2021. Mme GASSELIN fait remarquer que nous avons la taxe de séjour la moins chère du département et que par souci d'équité il y a aura une revalorisation de +10 % en 2025. Mise en place de la déclaration en ligne des taxes de séjour ; à améliorer, il semble qu'il y ait des difficultés d'accès au site et de déclaration. Il est à noter qu'un nouveau Bureau D'information Touristique ouvrira ses portes à la mi-mai à Lalinde

### - Smd3

Le Président de la CCBDP fait voter une remise gracieuse par le SMD3 pour toutes les personnes âgées incontinentes ayant dépassé leur nombre d'ouvertures ; Cette remise gracieuse représente environ 5 000 € pour 49 personnes qui se sont manifestées sur le territoire.

Mme la 1ère Adjointe rapporte les points importants de la réunion de secteur du SIVS, Syndicat du transport scolaire : Elle rappelle que les transports scolaires sont assurés le matin et le soir par les Cars BOULLET de Lalinde, et géré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Cette réunion avait pour ordre du jour principal le Vote du budget – participation de Trémolat 2024 à hauteur de 727,13 € + 30 €/enfants. Un inventaire des gilets

jaunes sera à opérer pour l'ensemble du RPI, tout en sachant qu'ils sont à la charge du Conseil Régional. Concernant le secteur de Tremolat, une année compliquée en ce qui concerne le comportement des élèves surtout sur le circuit du collège. Mais depuis la réunion organisée avec les parents, les élus et le transporteur, il est agréable d'entendre que le calme est revenu.

M. Le Maire relate les points importants concernant la réunion organisée par le SMDE 24 - syndicat des eaux. La réunion portait sur l'uniformisation éventuelle des modes de gestion sur le territoire afin d'avoir le même prestataire pour réduire les coûts. 3 solutions :

- Régie, c'est nous qui gérons,
- Syndicat de plusieurs communes,
- DSP (Délégation de Service Public) usage privé (lyonnaise ou sogedo)

Tremolat était en DSP avec la Sogedo puis passage en syndicat avec le RDE, qui fonctionne bien et donne satisfaction.

M. le 2ème Adjoint prend la parole concernant le fleurissement de la commune et informe qu'un devis a été reçu pour les mêmes plantes que l'année dernière ; devis et plantes validées.

Ascenseur d'accès à la mairie

Mme La 1ère Adjointe demande où en sont les travaux concernant l'ascenseur d'accès à la mairie qui est toujours Hors Service, M. Christophe LEONIDAS 4ème Adjoint s'occupe du dossier. Mme QUEVAL-QUIGNON demande que l'intervention se fasse dans les meilleurs délais afin que nos administrés dans le besoin aient accès à la mairie dès que possible surtout avec la saison qui pointe son nez.

M. Le Maire donne information de la Cérémonie de commémoration du 8 mai 2024 à 11h ; un verre de l'amitié sera prévu dans la cour de l'école comme à l'accoutumée.

M. Le Maire informe que le boulanger de Saint-Alvère sera en congés du 4 au 13 mai. Il propose de demander au boulanger de Badefols d'assurer l'intérim.

M. CHAPALAIN, Conseiller Municipal, informe que des candidats ont été reçus pour la gérance de l'épicerie mais qu'ils ne donneront pas de suite au projet. Ils expliquent que s'impliquer dans un tel projet n'est pas ce à quoi ils aspirent et que cela n'entre pas non dans la gestion de leur temps personnel. Un contact sera pris avec France Bleu Périgord pour faire connaître le projet de l'épicerie et du mini-golf.

M. Le Maire donne des nouvelles concernant la reprise de la gestion du mini-golf et malheureusement il informe que la personne intéressée n'arrive pas à trouver de salarié permettant le lancement de son projet ; il renonce donc à son investissement sur cette structure.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20  
Prochain Conseil Municipal le 31 mai 2024 20h30  
Au registre suivent les signatures*

**AFFICHÉ LE :**

Le Maire,  
Éric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,  
Florence QUEVAL-QUIGNON

